

PROTOCOLE

RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU
FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES
ET ELEMENTAIRES D'EVENOS
DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE COVID 19
REPRISE SCOLAIRE du 12 MAI 2020

PREALABLE :

La Commune d'Evenos prend acte que la reprise des écoles maternelles et élémentaires se fera sur la base du volontariat des parents et sous conditions de justificatifs exigés par la mairie.

La mise en œuvre des dispositifs relatifs à la sécurité de tous (enfants-enseignants-personnel municipal) nécessite une collaboration étroite entre les services de l'Éducation Nationale et ceux de la ville.

Ceux-ci ont travaillé conjointement afin d'envisager ensemble les solutions les plus adaptées en fonction des moyens humains et matériels.

Les fondamentaux imposés par l'État, qui ont guidé les modes d'organisation mis en place :

- **maintien de la distanciation physique,**
- **application des gestes barrières,**
- **limitation du brassage d'élèves,**
- **nettoyage et désinfection des locaux et matériels,**
- **Former, informer et communiquer.**

Il reste néanmoins indispensable de souligner qu'au vu des groupes d'âge concernés, le maintien de la distanciation, l'application des gestes barrières, ces procédures se révèlent d'une application particulièrement complexe.

Le nombre d'élèves maximum pouvant être accueillis dans chaque groupe a été décidé conjointement en fonction des locaux et du personnel disponible afin d'assurer la sécurité et l'hygiène. Le nombre d'élève pouvant être accueilli est fixé par arrêté du Maire en vertu de ses pouvoirs de police, conformément notamment à l'article L 2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La première partie de ce document portera sur **les obligations et modalités générales de fonctionnement** pesant sur l'ensemble des acteurs concernés.

La deuxième partie présentée sous forme d'annexes, sera constituée **de fiches thématiques** décrivant l'ensemble **des modes opératoires** concernant la reprise des classes, leur **traçabilité** et leur **évaluation quotidienne**.

En effet, le constat d'une impossibilité à appliquer les procédures décrites pourra induire une modification de la position de la Commune.

La Mairie d'Evenos se charge de fournir en quantité suffisante :

- des masques de protection pour l'ensemble des adultes présents dans l'école,
- du gel hydro alcoolique dans chaque classe,
- du savon liquide,
- des rouleaux de papier pour s'essuyer les mains,
- des thermomètres frontaux sans contact,
- des fournitures pour l'entretien et la désinfection des locaux. A titre d'information afin de limiter les échanges, chaque personnel d'entretien a son propre matériel à son nom qui ne doit être ni prêté, ni échangé.

1. OBLIGATIONS ET MODALITÉS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Accès à l'école :

L'arrivée des élèves à l'école se fera de 8h20 à 8h30 par le portail du bas pour Edouard Estienne ; portail habituel pour le Broussan ; portail côté crèche pour les Andrieux.

En élémentaire, les parents ne doivent pas s'approcher. Laisser venir les enfants et attendre plus loin tout en restant visibles (pas de dépose minute !).

Les enfants se placeront sur les repères prévus à cet effet.

Le personnel enseignant sera quotidiennement à l'entrée pour filtrer les arrivées, le flux des personnes et la température des élèves. Une fois l'enfant accepté par le personnel enseignant, le personnel municipal participera à sa prise en charge.

Les élèves monteront un par un afin de rejoindre la cour en suivant un adulte qui maintiendra la distance règlementaire entre les élèves.

Aucune personne étrangère à l'école n'est autorisée à entrer, sauf sur RDV. L'application des gestes de distanciation et le port du masque seront dans ce cas obligatoires.

La sortie des élèves qui ne resteront pas au périscolaire aura lieu à 16h30 en élémentaire, 16h15 aux Andrieux. A Edouard Estienne, les enfants seront assis sous le préau du bas sur des repères matérialisés au sol, la maîtresse fera descendre les enfants un par un afin qu'ils puissent rejoindre leurs parents par le portail du bas. Au Broussan, le même procédé sera mis en place à partir des bancs alignés le long du portail, ou du préau en cas de pluie. Merci d'être à l'heure pour récupérer votre enfant. A la maternelle l'enseignante raccompagne la file des enfants au portail, ils restent sur le trait au sol en attendant leur famille puis sortie côté escaliers pour éviter les croisements.

Le rôle des parents :

Les parents doivent prendre la température de leur(s) enfant(s) chaque jour avant le départ pour l'école. En cas de fièvre (dès 37,8 °C) ou de symptômes, les élèves doivent rester chez eux, et l'école doit être informée immédiatement.

En élémentaire, les élèves doivent venir à l'école avec :

- des paquets de mouchoirs individuels,
- deux petites bouteilles d'eau marquées à leur nom,
- un pique-nique froid (utilisation du micro-ondes proscrite) dans un sac réfrigéré (pain de glace),
- une casquette,
- une paire d'écouteurs pour la tablette en état de fonctionnement s'ils en possèdent.
- pas de chaussures à lacets si votre enfant ne sait pas les faire.

L'enfant doit avoir son matériel pour travailler (stylos, crayons gris, gomme, règle, colle, feutres d'ardoise, ciseaux, crayons de couleur/feutres, manuels scolaires, cahiers...). Merci de vérifier le cartable et les trousseaux et les compléter si nécessaire.



En maternelle, les élèves doivent venir à l'école avec : :

- deux petites bouteilles d'eau ou gourdes marquées à leur nom,
- un pique-nique froid (utilisation du micro-ondes proscrite) dans un sac réfrigéré (pain de glace),
- une casquette,
- pas de chaussures à lacets

Distanciation physique :

Le maintien "d'un mètre entre tous, adultes et enfants" est fondamental. Cette mesure est à respecter à tout moment de la vie scolaire : en classe, dans les couloirs, au réfectoire, dans la cour, en accueil périscolaire.

Les départs et retours en classe sont organisés pour permettre une meilleure maîtrise de la « distanciation physique » et de "veiller au respect des gestes barrières et des distances de sécurité ».

Les enfants se déplacent en file indienne sans se croiser en respectant les distances de sécurité.

Ils ne touchent pas les poignées de porte ni les rambardes.

Les enfants pourront communiquer entre eux mais en respectant la distance d'1 m obligatoire.

Capacité d'accueil :

Les effectifs ont été établis en fonction des locaux et des conditions humaines et matérielles.

Circulation dans les établissements :

Selon le nombre d'élèves accueillis, et pour limiter le "brassage des élèves", un sens de circulation est mis en place dans chaque école et matérialisé. (Utilisation de "sens uniques de circulation" mettant à profit les différentes entrées et sorties des bâtiments et des classes, ou, à défaut, des "sens prioritaires de circulation".)

Le personnel présent à l'école:

- Les enseignantes en capacité de reprendre, et les AESH pour les enfants en situation de handicap.
- Autant de personnel communal qu'il n'en faut afin d'assurer le protocole sanitaire national de 8h20 à 16h30, 16h15 maternelle.
- Le personnel municipal pour la surveillance des enfants hors temps scolaire et l'entretien des locaux tout au long de la journée.
- Le personnel de l'Odél Var prestataire de la commune, pour le périscolaire et l'ALSH du mercredi.

Dans la salle de classe:

Les tables des salles de classe sont espacées d'un mètre, en évitant les bureaux "en face à face". Tout le mobilier non indispensable est retiré.

Les croisements, à l'intérieur de la classe, sont limités.

Les élèves ont des places attitrées, ils ne sont pas autorisés à se lever, à toucher les affaires des autres ou à se prêter du matériel.

En maternelle : boîte individuelle nominative avec le matériel et les jeux de manipulation nécessaire à la classe.

Restauration :

Dans un premier temps un repas froid de type pique-nique, réfrigéré et deux bouteilles d'eau



au nom de l'enfant, seront à fournir par les parents.

Selon les conditions météorologiques et les effectifs, les repas seront pris dans la cour ou dans le réfectoire dans le respect des mesures sociales de distanciation.

Les enfants sont espacés et installés en quinconce à table, dès lors que le repas est servi à table.

Entretien et désinfection :

La désinfection de l'ensemble des écoles et de leur cour est effectuée avant l'ouverture des établissements.

Chaque salle utilisée est aérée 15 mn au moins, le matin juste avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner, le soir pendant le nettoyage des locaux.

Dans les locaux, le nettoyage approfondi et la désinfection s'effectue 1 fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Pour les points de contact et les sanitaires (poignées, interrupteurs, rampes toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau), la désinfection est effectuée plusieurs fois par jour.

Lavage des mains :

D'une durée de trente secondes minimum (avec savon ou gel, et séchage avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre), il s'impose dès l'arrivée des enfants à l'école, avant de rentrer en classe, après la récréation, avant et après chaque repas, avant et après chaque passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, dès lors que les élèves touchent des objets possiblement contaminés et le soir avant de rentrer à la maison.

En complément du savon, du gel hydroalcoolique est également à disposition des personnels présents et peut être utilisé en l'absence d'un point d'eau immédiat sous le contrôle étroit d'un adulte.

Un marquage au sol est installé au niveau des lavabos et des toilettes afin que les enfants attendent leur tour en toute sécurité.

Passage aux toilettes :

Un premier passage s'effectuera avant de rentrer en classe le matin.

Un enfant après l'autre afin d'éviter tout croisement.

Il sera fortement limité pendant le temps de classe sauf urgence et l'enfant sera alors accompagné d'un adulte.

Des temps de pause dans la cour seront fréquents afin de permettre aux enfants de s'y rendre régulièrement.

Pendant ces temps, un adulte surveillera le lavage des mains avant et après le passage aux toilettes ainsi que le roulement.

En maternelle, dans les toilettes collectives, il n'y aura pas plus d'enfants que de cuvettes préférence pour le passage individuel avec un adulte.

La récréation :

Selon le nombre de groupes, pour éviter les croisements de classes et d'élèves, les temps de récréation sont échelonnés, les regroupements évités, les temps de récréations sont adaptés et réduits en fonction de l'effectif présent

Les jeux collectifs, les baby-foot, la cage de jeux, les jeux de ballon ainsi que tous ceux impliquant un échange de matériel ou un contact sont interdits.

Si du matériel est proposé aux élèves il sera nominatif et sera désinfecté après utilisation.



Des jeux sans matériel, sans contact physique et respectant les règles de distanciation sociale sont autorisés (marelle avec marquage au sol par exemple) après autorisation d'un adulte.

Les jeux de course seront encadrés car la distance entre chaque enfant est à ce moment-là de 10 m.

En maternelle, les jeux de cour et jeux mobiles seront condamnés.

Masque :

L'ensemble des personnels présents dans les écoles porte des masques "grand public" (enseignants, personnel communal...).

Le port du masque pour les écoliers des classes élémentaires (CP-CM2) n'est pas recommandé, mais les enfants pourront en porter s'ils le souhaitent, à condition que leurs parents en fournissent. Chaque école est également équipée de masques de type "grand public" pour équiper un élève qui présenterait en cours de journée des signes de Covid-19.

De la même manière que les enfants, les personnels doivent prendre leur température quotidiennement.

Bibliothèque :

La bibliothèque est fermée et inaccessible aux enfants. Seul l'enseignant peut avoir accès à la bibliothèque s'il y a besoin d'utiliser des livres.

Dans ce cas, le livre manipulé ou emprunté est ensuite laissé au repos pendant cinq jours après manipulation ou désinfecté s'il change d'utilisateur.

Gestion des cas suspects :

Dans le cas où un enfant se sentirait mal (fièvre, toux, éternuements...), il devra porter un masque et sera isolé dans une autre pièce jusqu'à l'arrivée des parents qui auront été appelés pour le récupérer le plus rapidement possible.

La Mairie d'Evenos, puis le personnel de santé de l'Education nationale seront informés afin d'identifier les personnes qui ont interagi avec l'enfant dans les 48h précédant l'apparition des symptômes. Si un adulte présente des symptômes, il sera lui aussi isolé et pourvu d'un masque jusqu'à son départ de l'établissement.